### INTRODUCTION

## RÉPERTOIRE DES COURTIERS EN DOUANE DES ÉTATS-UNIS

Dans le présent document, les courtiers en douane des États-Unis sont répertoriés selon les différents bureaux de sortie du Canada, pour chacun desquels un bureau d'entrée aux États-Unis est indiqué. Il vous serait utile de déterminer lequel de ces bureaux d'entrée frontaliers se trouve le plus près de vous.

## Qu'est-ce qu'un courtier en douane?

Les courtiers en douane des États-Unis sont des citoyens, résidents ou entreprises américains autorisés par les lois de leur pays à agir à titre de mandataire pour le compte d'importateurs pour aider ces derniers à remplir les formalités douanières. Il est important de ne pas confondre le courtier en douane des États-Unis avec un courtier, un agent, un représentant du fabricant ou toute autre personne à laquelle les gens d'affaires s'adressent pour se faire aider à vendre leurs produits. (Pour obtenir de tels services, il suffit de s'adresser aux missions commerciales du Canada rattachées à l'ambassade à Washington, D.C., et aux consulats du Canada aux États-Unis. Ces missions sont également énumérées dans le présent répertoire.)

### Quel est le rôle du courtier en douane?

Les courtiers en douane des États-Unis offrent aux exportateurs canadiens toute la gamme des services liés à la déclaration et au dédouanement de biens destinés aux États-Unis. Ils savent quels documents de douane doivent être présentés et ils connaissent les lois, les règlements et les formalités touchant l'importation des biens et concernant notamment l'indication du pays d'origine, l'étique tage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques, des cosmétiques et des boissons alcooliques, les normes de sécurité des produits de consommation et la protection du milieu.

Ces courtiers sont également au courant des dernières exigences douanières liées à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, des modifications des taux de droits, des contingents d'importation et des mesures antidumping et compensatoires.

Les courtiers en douane des États-Unis peuvent également vous aider à déterminer le classement tarifaire approprié pour vos produits, les taux de droits qui s'y appliquent et la valeur en douane, ou encore à obtenir un classement tarifaire exécutoire ou toute autre décision visant des produits destinés à l'exportation vers les États-Unis. Ils peuvent également vous aider à demander une révision ou à interjeter appel.

La plupart des courtiers en douane des États-Unis exploitent un bureau situé au bureau d'entrée du Service des douanes des États-Unis. Le transporteur auquel vous avez confié vos produits remettra les documents qui s'y rapportent au bureau du courtier en douane établi au bureau d'entrée. Le courtier en douane se charge ensuite d'examiner tous les documents nécessaires, de les remettre au Service des douanes des États-Unis et de payer au nom de son client les droits de douane prévus ainsi que tous autres frais de douane nécessaires pour obtenir le dédouanement en bonne et due forme des biens.

Pour assurer la perception des droits de douane et le dédouanement des marchandises, le Service des douanes des États-Unis exige un cautionnement suffisant de la part des courtiers en douane américains. Ces derniers sont ainsi en mesure d'obtenir le dédouanement immédiat des marchandises et d'éviter au propriétaire des frais d'entreposage ou de magasinage.

# Est-il nécessaire de retenir les services d'un courtier en douane des États-Unis?

Les règlements du Service des douanes des États-Unis sont complexes. Comme le dédouanement des marchandises et le paiement des droits correspondants sont normalement l'entière responsabilité de l'exportateur canadien, il est recommandé d'entrer en rapport avec un courtier en douane des États-Unis avant d'envoyer les marchandises. L'exportateur ne doit pas obligatoirement retenir les services d'un courtier en douane mais, s'il le fait, ses produits